

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 36
Mercredi 8 octobre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2b

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 8 octobre 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 17 octobre 2025 de 9 à

20 heures et le samedi 18 octobre 2025 de 9 à 16 heures.

Court, le 8 octobre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



Belprahon

Séance de prévention «escroqueries en ligne et vols»

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols» lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Malleray, Grand-Rue 50, 2735 Malleray.

Date: **Lundi 13 octobre 2025 à 19h30.**

Entrée libre, sans inscription

Belprahon, le 8 octobre 2025

Le Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Affolter Eric, Pré des Ecuelles 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP architecture sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelles N°s 3377 et 1229, Pré des Ecuelles 3

Projet: Réaménagement de la terrasse et pose d'un carport sur place de parc existante.

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 novembre 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 octobre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 205, au lieu-dit: «Rue du Midi 7», commune de Moutier.

Projet: demande après coup pour l'application du facteur de correction des antennes adaptatives

(sans modification du site) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MOTZ.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité met au concours les places suivantes:

Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 50 % à la Chancellerie municipale

Un/e stagiaire en formation HEG, à 50 %, à la Chancellerie municipale (formation en emploi).

Les informations détaillées de ces postes sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch: vendredi 17 octobre 2025.

Moutier, le 2 octobre 2025

Conseil municipal



Court

Avis de construction

Requérant: Vital Germiquet, rue de l'Envers 20, 2738 Court

Propriétaires:

- Patrice Germiquet, chemin des Dents du Midi 42, 1860 Aigle
- Aude Chaboudez, Chenevière 4, 2735 Bévilard
- Mégane Kaufmann, rue de Mévilier 18, 2738 Court
- Dorian Germiquet, rue du Contrôle 21, 2503 Bienne
- Nora Germiquet, Grand-Rue 33, 2823 Courcelon

Auteur du projet: Durex SA, Régis Buchwalder, Rue Saint-Maurice 5, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 2130, au lieu-dit «Rue de l'Envers 20», 2738 Court

Projet: installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en remplacement d'un chauffage électrique centralisé

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Olymp-Gilbarco GmbH, OLYJET 15I



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage: M^{me} Anna Mérillat, Gros-Clos 4C, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: Solartech Group Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Projet: Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur côté nord est du bâtiment et suppression de la chaudière à mazout et du boîtier.

Sur parcelle: N° 776 du ban de Perrefitte, Gros-Clos 4C

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 novembre 2025** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 8 octobre 2025

Le Conseil municipal

Séance d'information

Séance d'information

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols» lors de laquelle vous serez donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: **Salle communale de Malleray, Grand-Rue 50, 2735 Malleray.**

Date: **Lundi 13 octobre 2025 à 19h30.**

Entrée libre, sans inscription.

Perrefitte, le 1^{er} octobre 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Fermeture du bureau municipal

La semaine du 20 octobre 2025 la secrétaire sera absente et le guichet sera fermé le mardi 21 et le jeudi 23 octobre 2025.

Nous vous remercions d'en prendre note.

Perrefitte, le 8 octobre 2025

Le secrétariat municipal

Municipalité de Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Station de matériel sportif à disposition des habitants

Dès à présent, les habitants de la commune de Perrefitte peuvent emprunter du matériel de sport gratuitement dans une box composée de 6 casiers installée à la halle de gym. Ce dispositif est offert par le canton de Berne. Pour pouvoir utiliser la box, il faut télécharger une application.

Des renseignements peuvent être obtenus au secrétariat communal à l'adresse: secretariat@perrefitte.ch ou par téléphone au 032 493 22 74.

Perrefitte, le 8 octobre 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Un centre de consultation ouvrira à Grandval dès octobre 2025. Débora Paugain et Sandrine Voirol auront le plaisir de vous y accueillir à l'école, à Grand-Rue 29, à Grandval. La salle de consultation est située au rez-de-chaussée dans la salle du Conseil municipal.

Les consultations ont lieu aux dates suivantes:

1^{er} mercredi du mois, de 16h à 18h sur rendez-vous;

2^e et 3^e mardi du mois, de 8h à 10h sur rendez-vous;

4^e mardi du mois, de 10h à 12h sans rendez-vous.

Plus d'informations et réservations (centres de consultation) sur: www.cp-be.ch

Le centre de consultation de Moutier fermera définitivement le 15 décembre 2025. A partir de cette date, toutes les consultations auront lieu à Grandval.

Les locaux de Moutier seront repris par le Centre de puériculture Jura, qui assurera la continuité de l'offre pour les familles de Moutier.

Perrefitte, le 8 octobre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle no 323, au lieu-dit: «Plaine Fin 10a», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: installation d'un nouveau poêle avec conduit intérieur, cheminée en cuivre sur le toit et nouvelle ouverture en façade pour aération du galetas d'un diamètre de 20 cm.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CA «Centre Ancien».

Zone de protection: périmètre de conservation des sites (PCS).

Recensement arch.: ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir des moines organisé par la société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux dates suivantes:

- Samedi 18 octobre 2025 de 8h à 12h et de 13h à 19h

- Dimanche 19 octobre 2025 de 8h à 12h et de 13h à 18h

- Dimanche 26 octobre 2025 de 8h à 12h et de 13h à 18h

Souboz, le 8 octobre 2025

Conseil communal



Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 2175 (DS 2176), au lieu-dit: «Vie des Crêts 49», commune de Reconvilier.

Projet: demande après coup pour l'application du facteur de correction des antennes adaptatives (sans modification du site) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / REVI.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

04.0302.0207 - eBau 2025-13140

Avis de construction

Requérant: Drougard Esteva, Rue du Bruye 22, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelles N° 1228, Rue du Bruye 22, 2732 Reconvilier

Projet: Construction d'une place de parc en pavés filtrants & une cabane de rangement en bois aux dimensions de 2.5 x 4 mètres

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Publication: **dès le 8 octobre 2025, pour 30 jours**

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 7 novembre 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 6 octobre 2025

Administration des constructions

Vacances d'automne, fermeture de l'administration

En raison des vacances d'automne et d'un effectif réduit, l'administration municipale sera fermée du lundi 13 au vendredi 17 octobre 2025. Une permanence sera assurée durant toute la semaine pour les urgences. Réouverture le lundi 20 octobre 2025 selon les horaires habituels.

Reconvilier, le 24 septembre 2025

Administration municipale

Police cantonale

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols» lors de laquelle vous serez donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Malleray, Grand-Rue 50, 2735 Malleray.

Date: **Lundi 13 octobre 2025 à 19h30.**

Entrée libre, sans inscription.

Reconvilier, le 6 octobre 2025

Administration municipale



Élection d'un(e) conseiller(e) communal(e)

À l'échéance du dépôt des listes, le 19 septembre 2025 à 17h, pour l'élection, le 26 octobre 2025 d'un(e) conseiller(e) communal(e), une seule liste a été déposée dans les délais, portant le nom de M. Simon Chèvre.

Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à pourvoir, M. Simon Chèvre est élu tacitement. Le Conseil communal a validé cette élection lors de sa séance du 29 septembre 2025.

L'élection prévue le 26 octobre 2025 est annulée.

Roches, le 1^{er} octobre 2025

Conseil communal

Séance de prévention sur les «escroqueries en ligne et vols»

La police cantonale bernoise vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et

vols» lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Malleray, Grand-Rue 50, 2735 Malleray

Date: Lundi 13 octobre 2025 à 19h30 Entrée libre, sans inscription.

Roches, le 1^{er} octobre 2025

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

eBau N° 2025-13600

Requérants: Claude et Jeannine Moll, Clos au Gendre 5, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Gigandet Frères SA, Route de Saiguelégier 15, 2714 Les Genevez

Rue: Clos au gendre 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 128

Projet de construction: Construction en annexe d'un couvert à voiture sur la façade Est du bâtiment existant

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Village ancien

Dérogations: Art. 213, al. 7 RCC (pente du toit) et A122, alinéa 2 de l'annexe au RCC (distance à la route)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 1^{er} octobre 2025

Administration municipale

Avis de construction

eBau N° 2025-14014

Requérante: Isabelle Voillat, Route Principale 18, 2735 Bévilard

Rue: Maison de Saules N° 1, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 252

Projet de construction: Transformation d'une résidence secondaire en résidence principale (ne nécessite aucun travaux)

Zone: Agricole

Dérogations: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 1^{er} octobre 2025

Administration municipale

Avis de construction

eBau N° 2025-13514

Requérant: Florent Babey, Route de la Scierie 23, 2732 Saicourt

Auteur du projet: Denis Babey, Route de la Scierie 25, 2732 2732 Saicourt

Rue: Route de la Scierie 23, 2732 Saicourt

Parcelle N°: 1035

Projet de construction: Construction d'un couvert sur la terrasse côté Est

Construction: Selon plans déposés

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. 213, alinéa 7 RCC (toiture)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 1^{er} octobre 2025

Administration municipale

Avis de construction

Demande de permis de construire après-coup

eBau N° 2025-12646

Requérant: Miramont-Horse- Trekking-Hostel Sàrl, Route de la Scierie 37, 2732 Saicourt

Rue: Route de la Scierie 37, 2732 Saicourt

Parcelle N°: 83

Projet de construction: Construction d'un couvert avec rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

Construction: Selon plans déposés

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. 213, alinéa 7 RCC (toiture)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 1^{er} octobre 2025

Administration municipale

Informations communales

Séance de prévention

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols» lors de laquelle vous seront données plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Malleray, Grand-Rue 50, 2735 Malleray.

Date: lundi 13 octobre 2025 à 19h30.

Entrée libre, sans inscription.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 10 octobre 2025.

Le Fuet, le 8 octobre 2025

Conseil municipal



Saules

Règlement d'utilisation de la Place de Sport du Clos Chegnat

Le règlement susmentionné approuvé par l'assemblée communale du 30 juin 2025 n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal. Conformément à l'article 45 de l'Ordonnance sur les

communes, ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} août 2025.

Saules le 8 octobre 2025

Conseil communal



Sorvilier

Séance de prévention sur les escroqueries en ligne et vols

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols» lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Malleray, Grand-Rue 50, 2735 Malleray

Date: Lundi 13 octobre 2025 à 19h30

Entrée libre, sans inscription

Sorvilier le 8 octobre 2025

Le Conseil municipal

Bourgeoisie Sorvilier

Mise au concours

Suite à la démission de notre secrétaire, la Bourgeoisie de Sorvilier met au concours le poste suivant:

Secrétaire - taux d'occupation 10 - 15% / horaire à discuter

Profil souhaité:

- CFC d'employé (e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Maîtrise de la langue française
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Connaissance du logiciel eSéance serait un atout

Activités:

- Correspondance diverse
- Prise de procès-verbaux
- Participation aux séances de conseil

Nous offrons:

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible
- Entrée de suite ou à convenir

Les candidatures accompagnées des documents usuels sont à adresser à:

Bourgeoisie de Sorvilier, Rue Principale 18

2736 Sorvilier jusqu'au 25 octobre 2025

Renseignements complémentaires par mail: admin@bourgeoisiesorvilie.ch ou 079 583 08 50

Sorvilier, le 2 octobre 2025

Le Conseil de bourgeoisie



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Michaël Laubscher, Rue de la Dout 9, 2710 Tavannes.

Projet: agrandissement de la place de stationnement existante en enrobé sur la parcelle N° 1821 à la rue de la Dout 9 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 1^{er} octobre 2025

Le chef des travaux publics

Dépôt public du projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant la création d'une ZPO et du Plan de Quartier (PQ) «Peute Rive»

Conformément à l'article 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions (LC, RSB 721.0), la municipalité de Tavannes procède à la mise en dépôt public du projet de modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) concernant la création d'une ZPO et du Plan de Quartier

«Peute Rive», en application de l'article 33 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT) et conformément aux principes définis dans le Plan directeur cantonal (fiche A_03).

Le dossier comprend : le plan de zone (PZA) - ZPO «Peute Rive», le plan de quartier (PQ), l'extrait de l'art. 311 du règlement communal de constructions (RCC) et la création de l'article 313 du RCC ZPO-B «Peute Rive», le règlement de quartier (RQ) et, à titre indicatif, le rapport de conformité (RCO) et ses annexes, conformément à l'art. 47 OAT, le plan des équipements, le rapport technique (RT) – Evacuation des eaux, ruissellements et dangers naturels et le rapport technique (RT) – Géologie.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant 30 jours, du 8 octobre au 7 novembre 2025 inclusivement, à l'administration communale où il peut être consulté sur rendez-vous (032 482 60 40) aux heures d'ouverture du guichet. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : www.tavannes.ch (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'administration communale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou déclarations de réserves de droit, écrites et congrûment motivées, sont à adresser au Conseil municipal de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au 7 novembre 2025.

Pour rappel, les oppositions collectives ou multi-copiées ne sont valables que si elles désignent formellement une personne représentante du groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), des pourparlers de conciliation seront organisés le 17 novembre 2025, à la Municipalité de Tavannes (Hôtel de Ville - Grand-Rue 1), sur invitation du Conseil municipal.

Tavannes, le 8 octobre 2025

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Gigandet Frédéric, Rue des Cerisiers 38, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 995, Rue des Cerisiers 38, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau à l'Est du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : art. A151 RCC

Dépôt public : du 1^{er} au 30 octobre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 septembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Maurer Stéphane, Champ de Chin 14, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 891, Champ de Chin 14, 2735 Bévillard

Description du projet : Remblayage sur alentour Ouest du bâtiment et pose d'un mur pare-vue et antibruit

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M3 PCO

Dérogations : Art. 415 RCC, art. A141 RCC, art. 212 RCC

Dépôt public : du 1^{er} au 30 octobre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 septembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Allaf Bachir, Rue de Mévilier 8, 2738 Court

Auteur du projet : Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1258 et 1259, Pré Rond 4 et 6, 2735 Malleray

Description du projet : Aménagement de six places de stationnement en grilles gazon et surface d'accès en pavés béton drainants, dimensions des places : 2m65 largeur x 5m de longueur, avec trois arbres

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : M3 PCo

Dérogations : art. 212 RCC Sver

Dépôt public : du 1^{er} au 30 octobre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 septembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Un site et des publications pour faire revivre Édouard Tièche

La Commune mixte de Valbirse, l'historienne Laurence Marti et les Éditions du Bourg ont le plaisir d'annoncer le lancement du site internet www.edouardtieche.ch. Ce portail est exclusivement dédié à la (re)découverte d'Édouard Tièche (1843–1883), jeune poète-botaniste originaire de Bévillard qui a laissé en héritage un journal personnel tenu durant 1800 jours.

Le lancement du site marque la première étape d'un ambitieux projet de valorisation culturelle, qui se poursuivra en novembre avec la mise à disposition gratuitement sur le site de la retranscription intégrale du journal ainsi qu'avec la sortie de quatre petits livres thématiques.

Une présentation publique aura lieu le 28 novembre, à 20h, au Palace à Bévillard.

Bévillard, le 1^{er} octobre 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

SESTER – Syndicat d'alimentation en eau Des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier

Aux délégués des communes de Tavannes, Sonceboz, Reconvilier

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

Jeu 13 novembre 2025 à 19 heures, à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 12.06.2025

3. Crédit additionnel pour l'ultrafiltration Châtillon
4. Budget 2026
5. Rapport du Président
6. Divers

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le président: Michel Devaud
SESTER

Par8

Assemblée des délégués du 13 novembre 2025 à 19h30

A la cure St-Germain de Moutier

Ordre du jour

1. Accueil et méditation
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2025 - acceptation
4. Budget 2026 - acceptation
5. Activités du Par8
6. Informations des ministres
7. Parole aux délégués
8. Divers

Tavannes, le 23 septembre 2025

Syndicat de Par8

Conseil

S. Moy, Présidente

C. Liechti, Resp. administration

Syndicat de l'école secondaire du Bas de la Vallée

Assemblée des délégués

Madame, Monsieur

Par ce courrier, la Commission scolaire vous confirme que la prochaine Assemblée des délégués

aura lieu le **mardi 11 novembre 2025 à 20h** à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

L'ordre du jour prévu est le suivant:

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approuver le PV du 13 mai 2025
4. Collaboration entre le syndicat de l'école secondaire du Bas de la Vallée et le syndicat élargi du Grand Val (concrétisation et décisions)
 - a) Accepter le règlement d'organisation
 - b) Accepter le règlement de la commission des engagements
 - c) Accepter le contrat de collaboration / diagramme des fonctions
 - d) Accepter le budget prévisionnel, respectivement la dépense périodique
 - e) Accepter le règlement du personnel
5. Approuver le budget 2026 du syndicat scolaire
6. Rapport de la présidente de la commission scolaire
7. Rapport de la directrice de l'école secondaire
8. Divers

Nous vous rappelons que selon le règlement d'organisation en vigueur, chaque commune décide elle-même quel délégué est envoyé en AD. (ex: si vous avez 5 délégués, vous pouvez les envoyer les 5 ou 1 seul, avec 5 voix). Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer le nom et prénom des personnes déléguées ainsi que leur nombre de voix.

Au plaisir de vous rencontrer à notre prochaine assemblée, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom de la Commission scolaire

Tatiana Schaller, Présidente

Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu le **mercredi 5 novembre 2025 à 20h** à Crémines, halle de gymnastique.

Ordre du jour:

- 1) PV de l'AD du 18.06.2025
- 2) Budget 2026
- 3) Rapport du Président
- 4) Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

Crémines, le 8 octobre 2025

Communauté scolaire de Jean Gui

Assemblée ordinaire des délégués

Vendredi 14 novembre 2025 à 19h30
à l'école de Jean Gui

Ordre du jour:

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2025
4. Correspondance, communications
5. Budget 2026
6. Information vie scolaire
7. Divers

La Tanne, le 1^{er} octobre 2025

Le président de la commission scolaire:
Raymond Fuhrer

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2025											
N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	07.08.2025	JEUDI	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet
Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Païement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

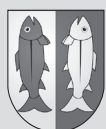
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémorDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.